



**RÈGLEMENT GÉNÉRAL 2024
CHAMPIONNAT DE PROVENCE DE MOTOCROSS
AVENANT N°1 – 15/02/2024**

1. CATEGORIE JUNIORS 125 2T

Jusqu'à deux séries de juniors seront mises en place en fonction du nombre d'inscrits sur les différentes épreuves du championnat de ligue et organisées de la façon suivante :

- JUNIORS OR
- JUNIORS ARGENT

FONCTIONNEMENT :

- Les 35 meilleurs temps constitueront la catégorie JUNIORS OR – LES SUIVANTS IRONT EN JUNIORS ARGENT → selon le volume d'inscrits, ce nombre pourra être revu à la hausse
- Les épreuves de la catégorie JUNIORS OR comporteront 2 manches de 20 minutes + 1 tour
- Les épreuves de la catégorie JUNIORS ARGENT comporteront 2 manches de 15 minutes + 1 tour
- Les pilotes participants occasionnellement au championnat de ligue (non classés au général) et classés dans les 15 premiers d'un championnat de France MX/SX pourront participer aux essais chronométrés OR sur demande → Avant l'épreuve en s'adressant au secrétariat de la ligue ligue.motocyclistedeprovence@orange.fr / 06 75 28 05 48 ou sur place en s'adressant à la direction de course.

PREMIERE EPREUVE DU CHAMPIONNAT :

- Pour les essais libres et chronométrés, les pilotes s'élanceront suivant le classement du championnat de l'année précédente. Les pilotes non classés l'année précédente seront intégrés par tirage au sort.

A PARTIR DE LA DEUXIEME EPREUVE DU CHAMPIONNAT :

- Pour les essais libres et chronométrés, les pilotes s'élanceront suivant le classement provisoire de l'année en cours.

CLASSEMENT ET REMISE DES PRIX :

Chaque épreuve récompensera à la journée un 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} classés dans les catégories suivantes :

- JUNIORS OR
- JUNIORS ARGENT

Seuls les JUNIORS OR marqueront des points pour le championnat de ligue